

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi, le 20 janvier 2009
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents :

Mme	Pierrette Alarie, maire de	St-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River
MM.	Donald Badger, maire de	Bolton-Ouest
	Jean-Charles Bissonnette, maire d'	Abercorn
	Yvon Pépin, représentant de	Cowansville
	Gilles Chabot, maire de	Frelighsburg
Mme	Madeleine Chabot, maire du	Village d'East Farnham
MM.	Claude Dubois, maire de la	Ville de Bedford
	Kenneth Hill, maire de la	Ville de Sutton
	Josef Husler, maire de la	Ville de Farnham
	Lucien Messier, maire de	Stanbridge Station
	Steven Neil, maire de	Brigham
	Michel Pelletier, maire de	Notre-Dame-de-Stanbridge
	Réal Pelletier, maire de	Saint-Armand
	Laurent Phœnix, maire de	Sainte-Sabine
	Marcel Poirier, maire de la	Ville de Dunham
	Albert Santerre, maire de	Saint-Ignace-de-Stanbridge
	Leon Thomas Selby, maire du	Village de Brome
	Gilles St-Jean, maire du	Canton de Bedford
	Greg Vaughan, maire de	Stanbridge East
	Richard Wisdom, maire de la	Ville de Lac-Brome

Est absent : M. Greg Vaughan, maire de Stanbridge East

Formant quorum sous la présidence de monsieur Arthur Fauteux, préfet et maire de la ville de Cowansville, ainsi que monsieur Robert Desmarais, directeur général et secrétaire-trésorier agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Première période de questions du public;
3. Adoption du procès-verbal du 16 décembre 2008;
4. Actualités du CLD : les défis des entreprises dans le contexte économique actuel;
5. Rapport du comité consultatif d'aménagement du 14 janvier :
 - 5.1. Dossiers agricoles 2009-2011 – Planification des travaux à effectuer;
 - 5.2. Programme d'aide à la prévention d'algues bleu-vert (PAPA) – Suivi du dossier;
 - 5.3. Principales modifications au schéma d'aménagement à venir en 2009;
 - 5.4. Demande d'inclusion en zone agricole – Sainte-Sabine;
 - 5.5. Projet de pépinière de bande riveraine – état de la situation;
 - 5.6. Projet de biomasse - saule à croissance rapide;
 - 5.7. Reconstruction du pont de la 237 à Frelighsburg – Avis de conformité;
 - 5.8. Nomination des membres externes au comité agricole;
 - 5.9. Avis préliminaires et de conformité;
6. Contribution volontaire de financement du COGEBY – Paiement pour l'année 2009;
7. Gestion des dossiers Programme de l'amélioration de l'habitat – Paiement à Pierre Laliberté;
8. Conclusion d'une entente avec la ville de Dunham concernant la foresterie et l'application des dispositions réglementaires sur l'abattage d'arbres pour 2009 et 2010;
9. Nouvelle entente avec le MAMR de partage de données numériques SIGAT;
10. Pépinière de bandes riveraines : conclusion d'une entente avec NOVOTEL Hotels;
11. Rapport du comité de transport du 12 janvier;
12. Rapport du comité administratif du 7 janvier :
 - 12.1. Versement au CLD des fonds provenant du contrat de diversification économique;
 - 12.2. Administrateurs du CLD provenant de la société civile;
 - 12.3. Travaux de nettoyage dans le cours d'eau Boffin: ajustement du contrat à Béton Laurier;
 - 12.4. Nouvelle mosaïque de photos des maires en 2009;
 - 12.5. Report du souper de Noël : date à définir;
 - 12.6. Taux de taxation des commissions scolaires : appui à la MRC de Rouville;
13. Approbation de la liste des dépenses au 20 janvier;
14. Présentation, pour adoption, du règlement 01-0109 répartissant les quotes-parts 2009 entre les municipalités;
15. Rapport du comité de santé et communauté du 13 janvier;

16. Cours d'eau :
 - 16.1. Préparation des branches 7, 10 et 11 du cours d'eau Wallbridge : compte à payer de 10 125,83 \$ à BMI;
 - 16.2. Préparation des branches 18 et 19 du cours d'eau Wallbridge : compte à payer de 9 815,32 \$ à BMI;
 - 16.3. Avis concernant les demandes d'autorisation à Pêches et Océan Canada;
17. Avancement du dossier sur les carrières et sablières;
18. Axe 4 de la Route verte :
 - 18.1. Avancement des travaux;
 - 18.2. Demande au MTQ pour prendre en charge l'installation de la signalisation et l'entretien;
 - 18.3. Demande au FDOT pour maintenir l'aide financière de 90 000 \$;
19. Projet pilote de réfection de routes avec la technique REFCON : demande d'appui de la MRC;
20. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour janvier / février;
21. Correspondance;
22. Questions diverses;
23. Deuxième période de questions du public;
24. Levée de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

12-0109

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
 APPUYÉ PAR GILLES CHABOT
 ET RÉSOLU:**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.
ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 DÉCEMBRE 2008

13-0109

**IL EST PROPOSÉ PAR KENNETH HILL
 APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
 ET RÉSOLU:**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2008 tel que rédigé.

ADOPTÉ

ACTUALITÉS DU CLD

Monsieur Benoit Lévesque, conseiller industriel au CLD, présente les façons dont le CLD aide les entreprises actuellement aux prises avec le contexte économique difficile.

AVIS DE CONFORMITÉ - RECONSTRUCTION DU PONT DE LA 237 À FRELIGHSBURG

14-0109

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports informé la MRC le 05 décembre 2008 du projet de reconstruction du pont Adélar-Godbout sur la rivière aux Brochets à Frelighsburg, par l'avis d'intervention numéro 30340/154-99-0989;

CONSIDÉRANT que le pont de la route 237 dans le centre du village de Frelighsburg est désuet et doit être remplacé pour des fins de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que la reconstruction de ce pont par le ministère des Transports est prévue au schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE,
 IL EST PROPOSÉ PAR GILLES CHABOT
 APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
 ET RÉSOLU:**

De déclarer la reconstruction du pont Adélar-Godbout au-dessus de la rivière aux Brochets à Frelighsburg, tel que prévue dans l'avis d'intervention numéro 30340/154-99-0989 du ministère des Transports, conforme au schéma d'aménagement révisé de remplacement et au document complémentaire.

ADOPTÉ

NOMINATION DES MEMBRES EXTERNES AU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR DONALD BADGER
ET RÉSOLU:**

15-0109

De nommer Messieurs Daniel Racine, Pierre Janecek et Denis Benjamin à titre de membres externes représentant l'UPA pour siéger sur le comité consultatif agricole en 2009.

ADOPTÉ

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE :
COLLABORATION AVEC LA FÉDÉRATION DE L'UPA**

16-0109

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi a été choisie pour le projet pilote d'élaboration d'un Plan de développement de la zone agricole à l'automne 2008;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des intervenants du monde agricole sera contacté afin d'exprimer leurs points de vue sur l'avenir de l'agriculture dans la région;

CONSIDÉRANT que la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe demande à la MRC que leur personne responsable de l'aménagement puisse travailler en collaboration avec le personnel de la MRC à l'élaboration du plan de développement de la zone agricole;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR RÉAL PELLETIER
ET RÉSOLU:**

D'informer la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe que la MRC accepte que la personne responsable de l'aménagement de la Fédération travaille en collaboration avec la MRC à l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole. La personne responsable à la MRC communiquera avec la Fédération sur les modalités du projet.

ADOPTÉ

PAIEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE 2009 AU COGEBY

17-0109

**IL EST PROPOSÉ PAR MADELEINE CHABOT
APPUYÉ PAR RÉAL PELLETIER
ET RÉSOLU:**

D'autoriser le paiement d'une somme de 3 179 \$ au comité de gestion du bassin versant de la Yamaska (COGEBY) à titre de cotisation et d'aide financière pour l'année 2009.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

**PROGRAMME DE L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT :
PAIEMENT À PIERRE LALIBERTÉ**

18-0109

**IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HUSLER
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU:**

D'autoriser le paiement d'une somme de 9 218,78 \$ à monsieur Pierre Laliberté pour la gestion de douze (12) dossiers du programme de l'amélioration de l'habitat de la SHQ.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

**CONCLUSION D'UNE ENTENTE RELATIVE À LA FORESTERIE ET À L'APPLICATION
DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'ABATTAGE D'ARBRES EN
2009-2010 AVEC LA VILLE DE DUNHAM**

19-0109

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES CHABOT
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU:**

D'autoriser la conclusion d'une entente entre la MRC et la ville de Dunham relativement à la foresterie et à l'application des dispositions réglementaires concernant l'abattage d'arbres

pour les années 2009-2010. D'autoriser le préfet et le directeur général à signer, au nom et

pour le compte de la MRC, l'entente ainsi que tous documents relatifs à l'application de cette dernière.

ADOPTÉ

SIGAT : ADDENDA À LA FORMULE D'ADHÉSION

20-0109

**IL EST PROPOSÉ PAR KENNETH HILL
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU:**

D'autoriser le et/ou le directeur général à signer, au nom et pour le compte de la MRC, l'addenda à la formule d'adhésion au système d'information et de gestion en aménagement du territoire (SIGAT) avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

PÉPINIÈRE DE BANDES RIVERAINES : ENTENTE DE COMMANDITE DE NOVOTEL

21-0109

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES CHABOT
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU:**

D'autoriser la conclusion d'une entente avec la compagnie *Novotel Hôtels* et sa succursale *Novotel Montréal Centre* et *Novotel Ottawa*, par laquelle la compagnie s'engage à verser à la MRC une somme de 6 500 \$ pour chacune des années en 2009, 2010 et 2011 pour l'aménagement de la pépinière de bandes riveraines qui permettra, à compter de 2012, de fournir des arbustes typiques aux milieux riverains pour la revégétalisation des rives des cours d'eau et des lacs de la région.

ADOPTÉ

GESTION DES DOSSIERS DES USAGERS EN TRANSPORT

22-0109

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR JOSEF HUSLER
ET RÉSOLU:**

Que le service de transport adapté et collectif de la MRC élabore une politique interne de gestion des usagers pour le service.

ADOPTÉ

APPEL DE PROJETS – TRANSPORT COWANSVILLE / GRANBY

23-0109

CONSIDÉRANT que le Fonds de développement régional de la CRÉ de la Montérégie Est et le Fonds régional d'investissement jeunesse du Forum Jeunesse Montérégie Est offre une allocation maximale de 25 218 \$ pour un projet qui vise davantage les 0-35 ans, tout en offrant le service à toute la population;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle ligne de transport Cowansville/Granby serait un atout fort important pour la clientèle du CEGEP, les travailleurs et la population en général;

CONSIDÉRANT que le projet pourrait favoriser l'accessibilité à la formation collégiale et postsecondaire puisque plus de 200 étudiants fréquentent le Cégep de la Haute-Yamaska;

CONSIDÉRANT que le projet a pour objectif de prévenir l'exode des jeunes, rehausser le niveau de scolarité, soutenir le développement économique de la région par une main-d'œuvre formée, etc.;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu des lettres d'appui du projet de la Corporation de développement communautaire de Brome-Missisquoi (CDCBM) et du Cégep de la Haute-Yamaska;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
APPUYÉ PAR KENNETH HILL
ET RÉSOLU**

De faire une demande d'allocation au Fonds de développement régional de la CRÉ de la Montérégie Est et au Fonds régional d'investissement jeunesse du Forum Jeunesse Montérégie Est au montant maximum offert, soit 25 218 \$, pour permettre d'élaborer un plan visant à réaliser une ligne de transport collectif entre Cowansville et Granby et débiter un projet pilote pour expérimenter le projet.

D'informer également la MRC de la Haute-Yamaska de cette démarche.

ADOPTÉ

PROCÉDURE D'URGENCE : SERVICE TÉLÉPHONIQUE TELMATIK

24-0109

CONSIDÉRANT que présentement il n'y a pas de numéro d'urgence lors des heures de fermeture du bureau;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Telmatik offre le service d'essai d'un mois gratuit avant de signer un contrat de service annuel;

CONSIDÉRANT que, selon les soumissions reçues, c'est l'entreprise Telmatik qui offre un service à un coût raisonnable et le moins dispendieux.

**IL EST PROPOSÉ PAR KENNETH HILL
APPUYÉ PAR MARCEL POIRIER
ET RÉSOLU**

D'accepter l'offre de service de l'entreprise Telmatik estimée entre 45,00 \$ et 95,00 \$ / mois selon le nombre d'appels, si celle-ci a respecté les exigences du service de transport après le mois d'essai gratuit.

ADOPTÉ

**VERSEMENT AU CLD DES FONDS PROVENANT DU CONTRAT
DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE**

25-0109

CONSIDÉRANT que la MRC et le Ministère des Affaires municipales et des Régions ont signé un contrat de diversification et de développement économique en avril dernier;

CONSIDÉRANT que le contrat prévoit que la MRC doit élaborer un plan de diversification économique et qu'elle peut confier cette tâche au CLD;

CONSIDÉRANT que le contrat prévoit que le Ministère versera 100 000 \$ par année à la MRC et que celle-ci doit injecter 11 111 \$ pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan de diversification économique;

CONSIDÉRANT que la MRC est responsable de la bonne marche du contrat et doit rendre des comptes au Ministère;

CONSIDÉRANT la résolution 385-1208 adoptée par le comité le 2 décembre dernier et recommandant au conseil un mode de versement au CLD;

CONSIDÉRANT la discussion à la séance du conseil du 16 décembre dernier demandant au comité administratif de revoir une nouvelle méthode de versement;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU:**

De verser au CLD les sommes nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de diversification économique sur présentation de demandes justifiées au fur et à mesure de la mise en œuvre du plan.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

**NOMINATION DES ADMINISTRATEURS DU CLD
PROVENANT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE**

26-0109

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
APPUYÉ PAR GILLES CHABOT
ET RÉSOLU:**

De nommer les administrateurs suivants sur le conseil d'administration du CLD pour un mandat d'une année à compter de l'assemblée générale prévue en mars 2009, à savoir :

- | | |
|--|-----------------------|
| ➤ Président du comité agro-alimentaire : | Rolland Degani |
| ➤ Présidente du comité culturel : | Judy Antle |
| ➤ Présidente du comité d'économique sociale : | Louise Gagnon-Lessard |
| ➤ Présidente du comité de financement, industrie, commerce et services : | Hélène Bernier |

➤ Présidente du comité tourisme :

Hélène Levasseur

ADOPTÉ

DOSSIER DES CARRIÈRES ET SABLÈRES :
MANDAT À MONSIEUR PAUL MONTAGNE

27-0109

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU:**

De confier le mandat de responsable du dossier des carrières et sablières à monsieur Paul Montagne, à raison de deux (2) jours par semaine pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin et d'une journée par semaine pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2009 au tarif horaire de 40 \$ sous forme de services professionnels.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

REMPLACEMENT DE JOCELYNE JEANSON

CONSIDÉRANT que Jocelyne Jeanson, secrétaire administrative, s'est blessée le 17 décembre dernier et sera absente pour une période d'environ 3 mois;

28-0109

**IL EST PROPOSÉ PAR KENNETH HILL
APPUYÉ PAR MARCEL POIRIER
ET RÉSOLU:**

D'embaucher madame Nathalie Meunier à titre de secrétaire réceptionniste au salaire de 13 \$ l'heure pour les 4 premières semaines et de 14 \$ à 15 \$ l'heure pour les semaines suivantes pour environ 22,5 heures par semaine.

D'augmenter le salaire de la secrétaire réceptionniste, Johanne Alix, qui occupera le rôle de secrétaire administrative, au salaire de 20,98 \$ l'heure à compter du 5 janvier jusqu'au retour de Jocelyne Jeanson.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

TRAVAUX DE NETTOYAGE DANS LE COURS D'EAU BOFFIN :
AJUSTEMENT DU CONTRAT À BÉTON LAURIER

29-0109

CONSIDÉRANT la plus basse soumission conforme de Béton Laurier pour l'entretien du cours d'eau Boffin, datée du 18 juin 2007, au montant total de 9 779,76 \$;

CONSIDÉRANT les retards dans l'exécution des travaux suite aux exigences du MDDEP, qui finalement délivré son certificat d'autorisation le 28 février 2008;

CONSIDÉRANT l'augmentation significative du coût des travaux depuis le 18 juin 2007 s'il devait y avoir tenue d'un autre appel d'offres;

CONSIDÉRANT que Béton Laurier accepte d'exécuter les travaux selon les modalités de soumission du 18 juin 2007, mais qu'il demande un montant supplémentaire afin de refléter l'augmentation du coût des travaux depuis 2007;

CONSIDÉRANT qu'il est justifié d'octroyer un montant supplémentaire de 500 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR RÉAL PELLETIER
ET RÉSOLU:**

D'autoriser la signature du contrat avec Béton Laurier inc. au prix de 9 779,76 \$ et d'autoriser le paiement d'une somme supplémentaire de 500 \$.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

NOUVELLE MOSAÏQUE DE PHOTOS DES MAIRES EN 2009

**IL EST PROPOSÉ PAR MADELEINE CHABOT
APPUYÉ PAR DONALD BADGER
ET RÉSOLU:**

30-0109

De refaire en 2009 une nouvelle mosaïque de photos du conseil et de demander une proposition à Renaud Photo de Bedford.

ADOPTÉ

SOUPER DE NOËL DES MAIRES

Le souper de Noël des maires prévu le 21 février prochain à l'hôtel de ville d'East-Farnham est reporté au samedi 14 mars au même endroit.

TAUX DE TAXATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES :
APPUI À LA MRC DE ROUVILLE

31-0109

CONSIDÉRANT la résolution de la MRC de Rouville, à l'effet de revendiquer du gouvernement du Québec qu'il établisse l'équité entre le palier municipal et les commissions scolaires en ce qui a trait au taux de taxation imposé par ces dernières;

CONSIDÉRANT que les valeurs inscrites aux rôles d'évaluation municipale ont augmenté de façon démesurée au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT que les commissions scolaires de plusieurs régions du Québec ont annoncé des hausses exorbitantes de leur taxe scolaire, celle-ci étant basée sur les rôles d'évaluation municipale;

CONSIDÉRANT que l'impôt foncier demeure pour les municipalités du Québec la principale source de financement des dépenses municipales, lesquelles ne cessent par ailleurs d'augmenter;

CONSIDÉRANT que toute hausse relativement importante de la taxe scolaire a pour effet, par conséquent, d'hypothéquer sérieusement la marge de manœuvre des municipalités eu égard à l'utilisation de l'impôt foncier comme source de financement de leurs dépenses;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL POIRIER
APPUYÉ PAR JEAN CHARLES BISSONNETTE
ET RÉSOLU:

D'appuyer la MRC de Rouville pour demander au gouvernement du Québec d'établir l'équité entre le palier municipal et les commissions scolaires en ce qui a trait au taux de taxation imposé par ces dernières et, d'autre part, pour solliciter l'intervention des unions municipales auprès du gouvernement eu égard à cette requête.

ADOPTÉ

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 20 JANVIER 2009

32-0109

IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR LUCIEN MESSIER
ET RÉSOLU:

D'approuver la liste des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier en date du 20 janvier 2009, à savoir :

ÉDIFICE	
Café des Cantons (café)	83,50 \$
Canadian Tire (bacs extérieurs sel)	18,03 \$
Gaz Métro (du 18 nov. au 16 déc. 08)	1 263,69 \$
Installations J.-M.C. électrique (changements ballast)	357,64 \$
Produits Sanitaires de l'Estrie (papier hygiénique et à mains)	215,75 \$
Sous-total	1 938,61 \$

ADMINISTRATION	
AON Conseil (serv. professionnels RREMQ)	1 057,48 \$
ADGMRCQ (cotisation 2009 R. Desmarais)	418,78 \$
Bell Mobilité (cellulaires d.g.)	79,26 \$
B2B2C (Gestion domaine 2009) (Internet 01-01 au 31-03-09)	502,07 \$
Cobi Informatique Inc (protection courriels jan. 09)	173,83 \$
CIB (Soutien technique tél. 2009)	2 201,06 \$
L'Interlude, Restaurant (repas Fêtes 2008 MRC et CLD)	1 836,48 \$
Le Guide (vœux du conseil)	124,17 \$
Pincott, Robert (déplacements recrutement des médecins)	111,05 \$
Société canadienne des postes (retenu courriers Fêtes 2008)	36,69 \$
Publications CCH ltée (code mun. lois principales et comp. 2009)	229,95 \$
Salle de quilles des Frontières (quilles Fêtes 2008 MRC et CLD)	315,00 \$
Société GESTRANS (étude plan de transport - guide usagers)	9 030,00 \$
TelSynergie (lignes téléphoniques & interurbains) nov. et déc. 08	1 005,76 \$
Visa Desjardins (assemblée FQM)	759,94 \$
Sous-total	17 881,52 \$
SÉCURITÉ INCENDIE	
Ass. des tech. en prévention incendie (cotisation 09 C. Préfontaine)	80,00 \$
Logiciel première ligne (logiciel première ligne de base)	3 194,36 \$
Bell Canada (ligne pour lien 911 à Bedford)	75,22 \$
École nationale des pompiers (matériel pédagogique et équivalence)	175,00 \$
Novicom (ligne fixe internet)	90,25 \$
Sous-total	3 614,83 \$
TRANSPORT COLLECTIF & ADAPTÉ	
Autobus MBG Lussier (transport quilles déc. 08)	457,14 \$
Bell Canada (lignes téléphoniques et internet) déc. 08	250,44 \$
Bell Mobilité (cellulaire Eddy)	31,95 \$
Fontaine, Johanne (remplacement poinçons)	70,00 \$
Guérin, Mathieu (remplacement poinçons)	84,00 \$
L'Avenir/Des Rivières (publicité transport)	249,68 \$
Le Guide (publicité transport)	356,70 \$
Maison Communautaire de Farnham (loyer janv.-fév. 09) (photocopies, fax)	912,40 \$
Petite caisse (eau, café, fournitures de bureau et timbres) au 19-12-08	42,26 \$
Taxi AB André Gélinau (du 15 au 31 déc. 08) et (du 2 au 17 jan. 09)	14 775,50 \$
Taxi Farnham (du 8 au 31 déc. 08) et (du 5 au 9 jan 09)	7 525,85 \$
TelSynergie (interurbains) nov. et déc. 08	24,75 \$
Transport Adapté Messier (du 15 au 29 déc. 08) et (du 5 au 10 jan. 09)	2 558,40 \$
Transports Scolaires Viens (12, 23 déc. 08) (transp. supp. 24 et 30 déc. 09)	1 821,80 \$
Sous-total	29 160,87 \$
ÉVALUATION	
Ass. des tech. en évaluation foncière (adhésion 2009 B. Larose)	60,00 \$
CDS Produits bureau (lecture photocopieur déc. 08)	626,25 \$
Continuum (formulaire de révision)	144,48 \$
FormPlus (étiquettes rôle d'évaluation)	510,70 \$
Lafrance Christian (remb. dépenses & déplacements)	87,22 \$
Larose Benoit (remb. dépenses et déplacements)	117,35 \$
Régistre foncier Missisquoi (mutations décembre 08)	177,00 \$
SMI Informatique (contrat support janvier 09)	940,16 \$
Sous-total	2 663,16 \$
AMÉNAGEMENT- PGMR	
Ass. aménagistes régionaux Qc (achésion 2009 F. Dorion)	338,63 \$
FQM (entente Dicom envois règlements)	19,19 \$
Poste Canada (médiaposte mémo collecte arbres de Noël)	2 566,81 \$
UMQ (Forum gestion des matières résiduelles N. Grimard)	169,31 \$
Sécurité publique Qc (colloque séc. civile V. Nantais-Martin)	175,00 \$
Sous-total	3 268,94 \$
PÉPINIÈRE - CNF - ABATTAGE D'ARBRES - PÉPINIÈRE DE BANDES RIVERAINES	
Bertrand Mathieu ltée (location journalier plantation piquets)	172,70 \$
Coop Excel (clôture et crampes)	5 506,17 \$
Daudelin, François (remboursement dépenses & déplacements)	235,09 \$
Sous-total	5 913,96 \$
COURS D'EAU	
Bell Mobilité (cellulaire Simon)	32,17 \$
Daoust, Bernard (CE sans désignation lot P-883-6)	1 548,08 \$
Lajeunesse Simon (remb. dépenses & déplacements)	234,99 \$
Sous-total	1 815,24 \$
CARRIÈRES ET SABLIERES	
STE Systèmes téléphonique (achat téléphone)	327,34 \$
Crossfield communications (traduction avis et formulaire)	149,25 \$
Sous-total	476,59 \$
TOTAL DES DÉPARTEMENTS	66 733,72 \$

ADOPTÉ

DÉPENSES PRÉ-AUTORISÉES PAR LE CONSEIL	
Autobus MBG Lussier (contrat transport adapté janvier 09)	10 402,92 \$
C.A.R.R.A. (rrem - décembre 08)	867,40 \$
Desjardins Sécurité financière (assurance collective janvier 2009)	5 725,04 \$
Entretien Ménager M L Enr. (concierge janvier 09)	1 121,29 \$
Leroux Beaudry Picard & Ass. (honoraires Marc Lépine janvier 09)	5 192,25 \$
Mackenzie Financial (REER collectif employés/yeur décembre 08)	4 607,02 \$
Déneigement Bourcier/Lee (2e de 5 versements)	440,21 \$
Picard Francis (matériel pour upgrader réseau informatique)	6 075,27 \$
Remises provinciales et fédérales	21 394,71 \$
Revenu Québec (pension alimentaire)	420,36 \$
Salaires (employés et maires décembre 08)	65 170,85 \$
Transports Scolaires Viens (contrat transport adapté janvier 09)	11 139,54 \$
TOTAL DÉPENSES PRÉ-AUTORISÉES	132 556,86 \$
TOTAL DU MOIS 199 290,58 \$	

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 01-0109 RÉPARTISSANT
LES QUOTES-PARTS 2009 ENTRE LES MUNICIPALITÉS**

33-0109

CONSIDÉRANT QUE la MRC Brome-Missisquoi a adopté le 26 novembre 2008 ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2009 établissant ainsi ses revenus et dépenses conformément à l'Article 975 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QU'il est du devoir de la MRC de prévoir la répartition entre toutes les municipalités locales de la MRC, des sommes payables à la MRC pendant l'année courante conformément aux articles 205 et 205.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné à la séance du 26 novembre 2008, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU:**

Que le Conseil de la MRC Brome-Missisquoi ordonne et statue que le règlement numéro 01-0109 répartissant entre les municipalités de la MRC Brome-Missisquoi les sommes payables pour les fins de l'administration générale, de la rémunération des membres du Conseil, du financement du CLD, de l'aménagement du territoire, de la sécurité publique, de la planification en sécurité incendie et en sécurité civile, de la gestion des matières résiduelles, de la gestion de l'eau, de l'évaluation municipale, du transport adapté et collectif, de la cotisation à la FQM, de la vente pour taxes, du service sur l'abattage d'arbres, de la Pépinière régionale de feuillus, de la Pépinière de bandes riveraines, des carrières et sablières, du pacte rural et de l'entretien de l'édifice pour l'année 2009, soit adopté et devienne Loi, à savoir:

**ARTICLE 1
DÉPENSES À RÉPARTIR**

Ce règlement a pour but de répartir les sommes payables pour 2009 afin de défrayer:

A) Les dépenses d'administration générale, incluant la rémunération des élus, le financement du CLD et les opérations, entre toutes les municipalités de la MRC, à savoir:

ABERCORN, village	FRELIGHSBURG, municipalité
BEDFORD, canton	LAC-BROME, ville
BEDFORD, ville	NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE, paroisse
BOLTON-OUEST, municipalité	ST-ARMAND, municipalité
BRIGHAM, municipalité	ST-IGNACE-DE-STANBRIDGE, paroisse
BROME, village	STE-SABINE, paroisse
COWANVILLE, ville	ST-PIERRE-DE-VÉRONNE, municipalité
DUNHAM, ville	STANBRIDGE EAST, municipalité
EAST-FARNHAM, village	STANBRIDGE-STATION, municipalité
FARNHAM, ville	SUTTON, ville

pour la somme de 1 680 305 \$

B) Les dépenses d'entretien et de capitalisation de l'édifice de la MRC entre toutes les municipalités de la MRC

- pour la somme de 91 908 \$**
- C) Les dépenses pour l'aménagement du territoire entre toutes les municipalités de la MRC
pour la somme de 208 470 \$
- D) Les dépenses pour la gestion de l'entente de service avec la Sûreté du Québec entre toutes les municipalités de la MRC
pour la somme de 20 842 \$
- E) Les dépenses pour la planification en sécurité incendie entre toutes les municipalités de la MRC
pour la somme de 130 913 \$
- F) Les dépenses pour la planification en sécurité civile entre toutes les municipalités de la MRC
pour la somme de 47 865 \$
- G) Les dépenses pour la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles entre toutes les municipalités de la MRC
pour la somme de 230 596 \$
- H) Les dépenses relatives à la gestion de l'eau entre toutes les municipalités de la MRC (92 667 \$) et les dépenses relatives aux travaux pour les cours d'eau, dont les modalités sont définies à l'article 3, entre les municipalités intéressées par les travaux (210 000 \$)
pour la somme de 302 667 \$
- I) Les dépenses relatives à la mise en œuvre du pacte rural entre toutes les municipalités de la MRC
pour la somme de 904 330 \$
- J) Les dépenses relatives à la gestion de la Pépinière de bandes riveraines entre toutes les municipalités de la MRC
pour la somme de 56 657 \$
- K) Les dépenses relatives à la gestion des droits sur l'exploitation des carrières et sablières entre toutes les municipalités de la MRC
pour la somme de 1 000 000 \$
- L) Les dépenses relatives à la gestion du service de transport collectif entre toutes les municipalités de la MRC
pour la somme de 131 025 \$
- M) Les dépenses relatives à la gestion du service de transport adapté entre les municipalités participantes
pour la somme de 613 384 \$
- N) Les dépenses relatives à la gestion des rôles d'évaluation entre les municipalités de la MRC régies par le Code municipal ainsi que les villes de Dunham et Sutton
pour la somme de 366 674 \$
- O) Les dépenses relatives à la procédure de vente des immeubles municipaux et/ou scolaires pour défaut de paiement de taxes et à la cotisation des membres et au Fonds de défense de la Fédération québécoise des municipalités entre les municipalités régies par le Code municipal
pour la somme de 23 063 \$
- P) Les dépenses relatives à la gestion de l'entente sur l'abattage d'arbres entre les municipalités participantes
pour la somme de 24 443 \$
- Q) Les dépenses relatives à la gestion de la Pépinière régionale de feuillus entre les municipalités participantes
pour la somme de 32 405 \$

ARTICLE 2

MODE DE RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS

A) Administration générale

En tenant compte de l'appropriation d'une partie du surplus de 30 000 \$, d'une partie de la subvention du MAMR pour l'aide au développement local, soit 42 000 \$, des revenus d'intérêts de 25 000 \$, des revenus du CLD et de l'AFM pour les services et équipements en commun au montant de 53 940 \$, des revenus pour le réseau informatique de 28 115 \$, des revenus de la capitalisation de l'immeuble de 30 000 \$, d'une subvention pour un agent VVAP de 5 000 \$, d'une subvention pour deux agents ruraux de 51 000 \$, d'une subvention du MDEIE pour le financement du CLD de 391 500 \$, d'une subvention du MAMR pour le plan de diversification économique de 100 000 \$, d'une contribution des Fondations BMP et Perkins pour la défense des services de santé et la recherche de

nouveaux médecins de 30 000 \$ et de recettes diverses de 5 705 \$, les quotes-parts pour les dépenses d'administration générale sont établies comme suit :

- une quote-part de 59 760 \$ pour la rémunération des élus basée sur leurs présences aux séances ordinaires du Conseil de la MRC en 2009 est répartie uniformément entre les vingt (20) municipalités de la MRC, soit 2 998 \$ par municipalité et est payable sur demande écrite du secrétaire-trésorier au plus tard le 13 mars et le 15 juin 2009 en deux versements égaux (voir tableau annexé);
- une quote-part de 253 285 \$ pour les opérations de la MRC et une quote-part de 575 000 \$ pour l'aide financière au CLD sont réparties au prorata de la richesse foncière uniformisée 2009 entre toutes les municipalités de la MRC et sont payables sur demande écrite du secrétaire-trésorier au plus tard le 13 mars et le 15 juin 2009 en deux versements égaux (voir tableau annexé);

B) Aménagement du territoire

En tenant compte de l'appropriation d'une partie du surplus de 25 000 \$, d'une partie de la subvention du MAMR pour l'aide au développement local de 47 222 \$ et de revenus de matériel et services de 5 500 \$, la quote-part pour l'aménagement du territoire en 2009, soit 105 748 \$, est répartie au prorata de la richesse foncière uniformisée 2009 entre toutes les municipalités de la MRC et est payable sur demande écrite du secrétaire-trésorier au plus tard le 13 mars et le 15 juin 2009 en deux versements égaux (voir tableau annexé).

C) Sécurité publique : gestion de l'entente avec la Sûreté du Québec

En tenant compte d'une appropriation du surplus de 9 000 \$, une quote-part de 11 842 \$ pour la gestion de l'entente de service avec la Sûreté du Québec est répartie selon la richesse foncière uniformisée 2009 entre toutes les municipalités de la MRC et est payable sur demande écrite du secrétaire-trésorier au plus tard le 13 mars et le 15 juin 2009 en deux versements égaux (voir tableau annexé).

D) Planification en sécurité incendie

En tenant compte d'une appropriation du surplus de 10 000 \$, de subventions et de revenus divers de 77 000 \$, une quote-part pour la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, soit 32 877 \$, est répartie au prorata de la richesse foncière uniformisée 2009 entre toutes les municipalités de la MRC et est payable sur demande écrite du secrétaire-trésorier au plus tard le 13 mars et le 15 juin 2009 en deux versements égaux (voir tableau annexé).

Une quote-part pour le financement des équipements et services nécessaires pour le lien régional des communications en sécurité incendie avec CAUCA, soit 11 036 \$, est répartie au prorata de la richesse foncière uniformisée 2009 entre toutes les municipalités de la MRC, sauf Bolton-Ouest, Brigham et Lac-Brome, et est payable sur demande écrite du secrétaire-trésorier au plus tard le 13 mars et le 15 juin 2009 en deux versements égaux (voir tableau annexé).

E) Planification en sécurité civile

En tenant compte d'une appropriation du surplus de 6 000 \$ et en tenant compte de subventions et de revenus divers de 20 000 \$, une quote-part de 21 865 \$, est répartie au prorata de la richesse foncière uniformisée 2009 entre toutes les municipalités de la MRC et est payable sur demande écrite du secrétaire-trésorier au plus tard le 13 mars et le 15 juin 2009 en deux versements égaux (voir tableau annexé).

F) Gestion des matières résiduelles

En tenant compte d'une contribution financière de la RIEDSBM de 70 000 \$, d'une appropriation du surplus de 60 000 \$ et de la vente de matériel de 1 702 \$, une quote-part pour la mise en oeuvre du plan de gestion des matières résiduelles, soit 75 894 \$, est répartie au prorata de la richesse foncière uniformisée 2009 entre toutes les municipalités de la MRC et est payable sur demande écrite du secrétaire-trésorier au plus tard le 13 mars et le 15 juin 2009 en deux versements égaux (voir tableau annexé).

Une quote-part de 23 000 \$ pour les opérations d'un dépôt de résidus domestiques dangereux est répartie entre toutes les municipalités de la MRC au prorata du tonnage de déchets résidentiels enfouis en 2007 et est payable sur demande écrite du secrétaire-trésorier au plus tard le 13 mars et le 15 juin 2009 en deux versements égaux (voir tableau annexé).

G) Gestion de l'eau

En tenant compte de l'appropriation d'une partie du surplus de 21 547 \$, des revenus de 3 200 \$ de l'entente avec la MRC du Haut-Richelieu pour le partage du coordonnateur, des revenus estimés pour la gestion des dossiers d'entretien de cours d'eau de 8 000 \$ (quote-part différée) et des montants payables par les municipalités intéressées de 202 000 \$ (quote-part différée) pour les travaux des cours d'eau (dont les modalités sont définies à l'article 3), une quote-part de 67 920 \$ est répartie entre toutes les municipalités de la MRC, selon la richesse foncière uniformisée 2009 pour 50 % et selon la superficie totale de la municipalité pour 50 %, et est payable sur demande écrite du

secrétaire-trésorier au plus tard le 13 mars et le 15 juin 2009 en deux versements égaux (voir tableau annexé).

H) Évaluation municipale

En tenant compte de l'appropriation d'une partie du surplus de 24 000 \$ et des revenus de matériel et de services de 4 700 \$, une quote-part pour la gestion des rôles d'évaluation fonciers en 2009, soit 337 974 \$, est répartie entre les municipalités de la MRC régies par le Code municipal ainsi que les villes de Dunham et Sutton selon le prorata de la richesse foncière uniformisée 2009 et est payable sur demande écrite du secrétaire-trésorier au plus tard le 13 mars et le 15 juin 2009 en deux versements égaux (voir tableau annexé).

I) Transport adapté

En tenant compte de l'appropriation d'une partie du surplus de 20 000 \$, d'une subvention du MTQ de 364 708 \$, d'une contribution du CRDI de 16 790 \$ et de revenus des utilisateurs de 99 000 \$, la quote-part pour le transport adapté en 2009, soit 112 886 \$, est répartie au prorata de la population 2008 (décret 1098-2007) entre toutes les municipalités de la MRC, sauf Lac-Brome, Brome et Bolton-Ouest, ainsi que la municipalité de l'Ange-Gardien et est payable sur demande écrite du secrétaire-trésorier au plus tard le 13 mars et le 15 juin 2009 en deux versements égaux (voir tableau annexé).

J) Transport collectif

En tenant compte d'une subvention du MTQ de 77 350 \$, d'un apport reporté de 15 000 \$, d'une subvention de la CRÉ de 12 000 \$ et de revenus des utilisateurs et d'organismes de 11 000 \$, la quote-part pour le transport collectif en 2009, soit 15 675 \$, est répartie au prorata de la population 2008 (décret 1098-2007) entre toutes les municipalités de la MRC et est payable sur demande écrite du secrétaire-trésorier au plus tard le 13 mars et le 15 juin 2009 en deux versements égaux (voir tableau annexé).

K) Cotisation à la FQM

Une quote-part de 13 880 \$ pour la cotisation de membre et la cotisation au fonds de défense en 2009 à la Fédération québécoise des municipalités est répartie entre les municipalités régies par le Code municipal selon des classes de richesse foncière établies par la FQM, et est payable sur demande écrite du secrétaire-trésorier au plus tard le 13 mars 2009 en un seul versement (voir tableau annexé).

L) Abattage d'arbres

En tenant compte de l'appropriation d'une partie du surplus de 1 403 \$, une quote-part de 23 040 \$ pour la gestion de l'entente sur l'abattage d'arbres en 2009 est répartie entre les municipalités signataires selon les modalités prévues à l'entente sur l'abattage d'arbres et est payables sur demande écrite du secrétaire-trésorier tel que prévu à l'entente.

M) Pépinière régionale de feuillus

En tenant compte de l'appropriation d'une partie du surplus de 2 118 \$ et de revenus de vente d'arbres et autres de 4 800 \$, une quote-part de 25 487 \$ pour la gestion de l'entente de la Pépinière régionale de feuillus en 2009 est répartie entre les municipalités signataires selon les modalités prévues à l'entente et est payables sur demande écrite du secrétaire-trésorier tel que prévu à l'entente.

N) Pépinière de bandes riveraines

En tenant compte d'une subvention du Programme Volet 2 du MRNF de 5 985 \$ et de subventions d'autres sources de 39 664 \$, une quote-part de 11 008 \$ pour la mise en place (préparation du site, plates-bandes et plantation) de la Pépinière de bandes riveraines en 2009 est répartie entre toutes les municipalités de la MRC et est payable sur demande écrite du secrétaire-trésorier au plus tard le 13 mars et le 15 juin 2009 en deux versements égaux (voir tableau annexé).

O) Édifice de la M.R.C.

En tenant compte des loyers du CLD, de l'Agence forestière de la Montérégie et de la MRC, soit 90 608 \$ et de recettes diverses de 1 300 \$, aucune quote-part ne sera imposée en 2009 pour l'entretien de l'édifice de la MRC.

P) Pacte rural

En tenant compte d'une subvention du Ministère des Régions de 385 485 \$ pour la mise en œuvre du pacte rural, aucune quote-part ne sera imposée en 2009 pour cette activité.

Q) Carrières et sablières

En tenant compte de revenus provenant des droits sur l'exploitation des carrières et sablières de 1 000 000 \$, aucune quote-part ne sera imposée en 2009 pour la gestion de cette activité.

ARTICLE 3
**MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS RELATIVES AUX
TRAVAUX DES COURS D'EAU SOUS LA JURIDICTION DE LA MRC ET
DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS**

Les dépenses relatives au personnel de la MRC requis pour l'exercice de la compétence de la MRC à l'égard des cours d'eau, tel que le coordonnateur régional des cours d'eau, fait partie des dépenses d'administration générale de l'activité cours d'eau et sont réparties selon le même critère que ces dernières.

Sous réserve d'une décision particulière dans le cadre d'un règlement ou d'une résolution qui décrète des travaux dans un cours d'eau, toutes les dépenses reliées aux travaux de cours d'eau sous compétence exclusive de la MRC et encourues par elle ou payables par elle en vertu d'une entente municipale ou d'une décision d'un bureau de délégués, sont réparties de façon définitive entre les municipalités concernées par le cours d'eau, au prorata du bassin de drainage de ce cours d'eau sur leur territoire respectif.

Pour les fins du présent article, les dépenses reliées aux travaux de cours d'eau comprennent tous les frais encourus ou payables par la MRC pour l'exécution de travaux. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, les dépenses comprennent tous les frais d'exécution des travaux, incluant les honoraires professionnels, les frais de financement temporaire, les frais incidents ainsi que les frais de remise en état des lieux et, le cas échéant, la réparation de tout préjudice subi par une personne lors d'une intervention. Malgré ce qui précède, les dépenses reliées aux travaux qui ont fait l'objet d'une entente municipale avec une municipalité locale sont exclues de la présente, ces dépenses étant alors payables selon les modalités prévues à cette entente.

Si une ou plusieurs municipalités locales refusent de conclure ou de renouveler une entente avec la MRC pour la fourniture, à leurs frais, de la main-d'œuvre, des véhicules et des équipements requis pour l'application de la réglementation de la MRC régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC, le recouvrement des créances et la gestion de certains travaux reliés aux cours d'eau situés sur leur territoire, toutes les dépenses engagées à cette fin par la MRC sont à la charge exclusive, ou selon le cas, réparties entre ces municipalités au prorata de la superficie globale de drainage des cours d'eau sur leur territoire.

La quote-part est transmise à la municipalité locale après l'adoption d'un acte de répartition par le conseil de la MRC conformément au troisième alinéa de l'article 976 du Code municipal. Lorsque la quote-part concerne la répartition du coût de travaux, le conseil peut, à son choix, établir un ou plus d'un acte de répartition provisoire pendant la durée d'exécution des travaux. Dès la fin des travaux, il doit toutefois adopter et faire transmettre à la municipalité locale un acte de répartition final. Le fait de transmettre un tel acte de répartition n'empêche pas la MRC, le cas échéant, de produire un nouvel acte de répartition si des sommes doivent postérieurement être assumées en relation avec ces travaux, comme le paiement d'une indemnité.

La municipalité locale est tenue de payer la quote-part établie dans l'acte de répartition provisoire ou final adopté par le conseil de la MRC en un seul versement. À compter de la 31^e journée de la date d'envoi de l'état de compte, la MRC ajoute à toute partie de quote-part impayée le taux d'intérêt annuel en vigueur fixé par résolution du conseil.

ARTICLE 4
INTÉRÊT

Tout montant payable en vertu de l'article 2 de ce règlement porte intérêt au taux en vigueur prévu par résolution à compter du 14 mars ou du 16 juin 2009, selon le cas. Les intérêts sont payables sur demande écrite du secrétaire-trésorier.

ARTICLE 5
DONNÉES DE RICHESSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE

Les données servant à établir, de façon définitive, la richesse foncière uniformisée sont celles apparaissant au dépôt des rôles au 1^{er} novembre 2008 ou aux rôles en vigueur à cette date et approuvées par le Ministère.

ARTICLE 6
TABLEAU ANNEXÉ

Pour les fins d'application et d'interprétation du présent règlement, le tableau portant le titre "MRC Brome-Missisquoi: répartition des quotes-parts 2009" est annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 7
TAXES

Toute taxe sur les produits et services du Québec et du Canada pourra être exigible en tout temps pour des quotes-parts, sur confirmation officielle par les autorités compétentes.

ARTICLE 8
ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur et a force de Loi après que toutes les formalités de la Loi auront été suivies.

ADOPTÉ

PRÉPARATION DES TRAVAUX DANS LES BRANCHES 7, 10 ET 11 DU COURS D'EAU
WALLBRIDGE : PAIEMENT À BMI

34-0109

IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HUSLER
APPUYÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
ET RÉSOLU:

D'autoriser le paiement d'une somme de 10 125,83 \$ à BMI Experts Conseils pour la préparation des travaux de nettoyage à intervenir dans les branches 7, 10 et 11 du cours d'eau Wallbridge. De répartir la présente dépense en quotes-parts aux municipalités concernées.

ADOPTÉ

PRÉPARATION DES TRAVAUX DANS LES BRANCHES 18 ET 19 DU COURS D'EAU
WALLBRIDGE : PAIEMENT À BMI

35-0109

IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU:

D'autoriser le paiement d'une somme de 9 815,32 \$ à BMI Experts Conseils pour la préparation des travaux de nettoyage à intervenir dans les branches 18 et 19 du cours d'eau Wallbridge. De répartir la présente dépense en quotes-parts aux municipalités concernées.

ADOPTÉ

SIGNALISATION ET ENTRETIEN DE L'AXE 4 DE LA ROUTE VERTE :
DEMANDE AU MTO POUR LA PRISE EN CHARGE

36-0109

IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL POIRIER
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU:

D'accepter l'offre du Ministère des Transports du Québec à l'effet que le Ministère prenne en charge l'installation de la signalisation et de l'entretien de l'Axe 4 de la Route Verte.

ADOPTÉ

AXE 4 DE LA ROUTE VERTE :
RAPPORT AU FDOT DES CANTONS DE L'EST

37-0109

CONSIDÉRANT QUE la MRC a obtenu en 2004 un engagement pour une aide financière de 90 000\$ du Fonds de développement de l'offre touristique (FDOT) des Cantons de l'Est pour l'aménagement de l'axe 4 de la Route verte;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de l'axe 4 de la Route verte a beaucoup tardé à se réaliser;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion du FDOT nous informait, le 13 janvier dernier, que le projet avait trop tardé et que le financement nous était retiré;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont déjà réalisés sauf la signalisation qui sera installée au printemps 2009;

CONSIDÉRANT QUE l'axe 4 de la Route verte apportera une contribution majeure au développement touristique dans la région et que les municipalités comptaient sur cet apport financier pour le financement des travaux;

CONSIDÉRANT QU'il serait possible de présenter un rapport final au FDOT dès maintenant pour conclure ce dossier;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL POIRIER

**APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

De demander au comité de gestion du Fonds de développement de l'offre touristique des Cantons de l'Est de revoir sa décision et de permettre à la MRC Brome-Missisquoi de présenter son rapport sur les travaux et sa demande d'aide financière de 90 000 \$.

De répartir l'aide financière proportionnellement au nombre de kilomètres aménagés par les municipalités concernées.

D'inviter les dirigeants du FDOT et de l'Association touristique des Cantons de l'Est à l'inauguration de l'axe 4 de la Route verte au printemps 2009.

D'autoriser le préfet et le directeur général de la MRC à signer, au nom et pour le compte de la MRC, la convention d'aide financière et tout document nécessaire au dossier du FDOT.

ADOPTÉ

APPUI AU PROJET DE COMMÉMORATION DE LA BATAILLE D'ECCLÉS HILL

38-0109

**IL EST PROPOSÉ PAR MADELEINE CHABOT
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU:**

D'appuyer le projet de la Société d'Histoire de Missisquoi pour demander une aide financière afin de commémorer la bataille d'Ecclés Hill survenue le 25 mai 1870 par la réalisation d'un panneau d'interprétation sur le site de Parcs Canada à Frelighsburg et la production d'une brochure explicative. De demander à la Société d'Histoire de Missisquoi de travailler en collaboration avec la Société d'Histoire de Frelighsburg pour ce projet.

ADOPTÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

39-0109

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ



Arthur Fauteux, préfet



Robert Desmarais, directeur général